

## Chaussanaises, Chaussanais,



Lorsque je titrai mon E-Lettre du 21 septembre 2017 « En avant les produits locaux ce week-end et A 45 », l'occasion m'était donnée de traiter de deux sujets d'actualité bien différents mais qui

me tiennent à cœur et sont étroitement liés.

Les produits locaux présentent au moins deux avantages :

- ✂ Permettre aux producteurs de vendre localement (Uniforme, Sicoly, marchés, vente à la ferme, etc.) et de valoriser notre économie (transformations, coworking, exportation, etc.) ;
- ✂ Réduire les déplacements des consommateurs et des producteurs vers Lyon et sa périphérie au profit des circuits de distribution locaux.

Quant à l'A45, je suis résolument pour un autre projet depuis plus de 20 ans, avant même mon élection en 2001. Quand on est gestionnaire de fonds publics et « qu'il n'y a plus d'argent », comment peut-on imaginer dépenser deux fois plus en créant une nouvelle autoroute A45 plutôt que d'adapter l'existante A47 ? Les nombreux chiffrages sur l'A47 prennent en compte les raccordements aux deux métropoles, ce qui n'est pas prévu dans le chiffrage de l'A45. De plus, pourquoi sacrifier 500 hectares de terres agricoles alors que la demande de produits locaux et de qualité augmente fortement dans notre bassin de consommation d'1,5 million d'habitants ?

Comme beaucoup d'élus, j'ai bien conscience des problèmes de circulation entre Lyon et St-Etienne. L'Etat et la Région devraient plutôt apporter leur aide financière à l'amélioration par exemple :

- ✂ du nœud autoroutier de Ternay dont chacun connaît les difficultés quotidiennes pour rejoindre Givors ;
- ✂ du carrefour des « 7 Chemins ». Pour fluidifier celui-ci tout en protégeant la nappe phréatique, 12 millions d'euros de travaux seraient nécessaires. Seules, les

collectivités locales ne peuvent payer le coût des travaux (pour la COPAMO cela représenterait au moins 2 millions d'euros et autant pour les 4 communes riveraines des « 7 Chemins »).

Il est prioritaire et moins coûteux d'améliorer les voiries existantes que de se lancer dans des projets nouveaux. C'est cela le développement durable. Les heures de travail nécessaires pour les travaux de réhabilitation permettraient de maintenir ou de créer autant d'emplois que pour la construction de l'A45.

La position de notre député, diffusée dans mon E-Lettre du 21 septembre, va dans le même sens que celle de notre association d'élus ALCALY (ALternatives aux Contournements Autoroutiers Lyonnais) regroupant une bonne centaine de communes du Rhône et d'autres départements, dont la Loire. Voir notre site <http://www.alcaly.org/Sites/ALCALY2.nsf> pour plus d'infos.

En matière d'aménagement local, le conseil municipal a décidé de **réviser le PLU** (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur depuis 2005 pour valoriser notre territoire, préserver notre identité et prendre en compte de nouveaux projets. Je vous invite à lire les motivations qui ont conduit à cette révision dans les pages de ce BM. Je compte sur la population chaussanaise pour prendre part aux enquêtes et aux réunions publiques : **c'est l'aménagement du territoire communal pour les 15 prochaines années que nous lançons.** Ce projet devra être terminé avant 2020, la fin du mandat.

Après la municipalisation du service périscolaire le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les élus viennent **de voter celle de la bibliothèque le 16 octobre 2017.**

La bibliothèque a été créée par un groupe de Chaussanaises en 1988. Elle a toujours été gérée par des bénévoles et subventionnée par la commune, tel que recommandé par la politique nationale et le schéma départemental de lecture publique. Elle a toujours fait office de bibliothèque scolaire et a beaucoup participé à l'animation culturelle de notre commune et au-delà. Un grand merci à tous, présidentes et présidents, et leurs équipes qui, depuis 30 ans, se sont réparti la gestion, les permanences et les accueils scolaires. La mise en réseau et l'informatisation des bibliothèques de la Copamo procure de nouveaux

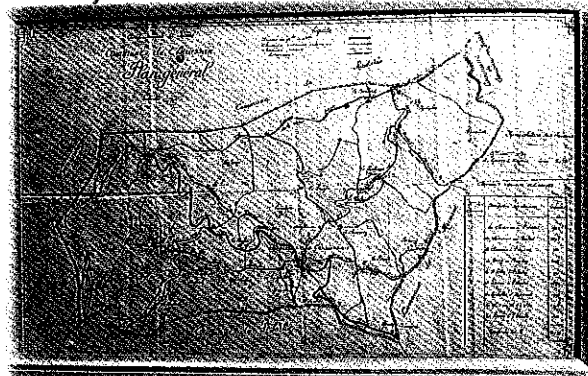
## Objectifs de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : bien poser les bases et les points à considérer pour une vue globale et modernisée de l'aménagement futur de Chaussan

L'intérêt pour la commune est de reconsidérer le contenu du plan local d'urbanisme datant de 2005, les objectifs poursuivis par la commune étant les suivants :

✘ Mettre le PLU en compatibilité avec le SCOT de l'Ouest lyonnais

✘ Organiser le renouvellement urbain de la commune pour soutenir son développement, dans une optique de :

- Maîtrise de la densification et des formes urbaines produites : la commune de Chaussan souhaite privilégier les opérations qui, respectueuses du paysage et de la trame urbaine ancienne de la commune, s'appuient sur son identité propre et valorisent le cadre de vie ; maîtriser également les divisions parcellaires ;
- Diversification des formes et des typologies d'habitat, pour assurer une réponse à des besoins en logements qui évoluent, du fait de l'évolution de la population communale et de la composition des ménages ;
- Renforcement de la centralité du village et des espaces de sociabilité et de rencontres favorables à son animation, en maintenant et affirmant sa mixité de fonctions (habitat, maintien de commerces, équipements, espaces publics) et la cohérence de la trame viaire et de cheminements modes doux ;
- Limitation de la consommation d'espaces naturels et agricoles, pour réduire l'impact du développement urbain sur l'environnement et l'agriculture, relativement fragilisée sur le secteur de l'Ouest lyonnais, et maintenir un contraste clair entre espaces naturels et espaces urbanisés (gestion de l'interface) mais permettre de combler les dents creuses dans certains hameaux moins agricoles avec assainissement collectif.



✘ Poursuivre les efforts engagés en faveur de la production de logements abordables pour :

- Favoriser l'accès au logement dans un contexte de forte pression foncière et immobilière sur la commune et plus largement l'ensemble du territoire de l'Ouest lyonnais y compris des logements pour personnes âgées ;
- Poursuivre et favoriser la production de logements aidés parmi les résidences principales de la commune ;
- Se placer en compatibilité avec l'objectif de production de logements sociaux fixés par le Programme Local de l'Habitat de la COPAMO pour la période 2014-2019.

✘ Amorcer une réflexion d'ensemble à l'échelle de la commune pour améliorer les déplacements et :

- Atténuer l'impact du trafic de transit en centre-bourg mais aussi gérer l'étroitesse de la RD 34 et RD 667 dans la traversée de la commune ;
- Sécuriser et encourager les trajets en modes doux via la poursuite du réaménagement de certaines voies et/ou une amélioration du maillage de l'espace urbain ;
- Favoriser l'usage des transports en commun et améliorer la desserte ;
- Accompagner et structurer de manière cohérente le renouvellement urbain et la densification ;



✘ **Mettre en place une stratégie de développement économique permettant de développer l'emploi et d'améliorer la mixité sociale**

Chaussan possède déjà une réserve pour une zone artisanale d'intérêt communautaire. L'ouverture de la zone dans les dix prochaines années est un objectif communal qui permettra de répondre à des demandes locales. Il y a besoin également de développer le commerce en centre-bourg pour permettre le maintien des personnes âgées.

✘ **Maintenir et développer le dynamisme de l'agriculture**

Chaussan est un des rares villages d'Auvergne-Rhône-Alpes à ne pas avoir vu baisser le nombre d'exploitations agricoles et à afficher un bon renouvellement des agriculteurs depuis une vingtaine d'années : ce dynamisme est à poursuivre.

✘ **Protéger les espaces naturels et agricoles stratégiques sur la commune**

Les vallées de nos ruisseaux, les coteaux procurant une vue paysagère merveilleuse, les zones environnementales comme le bois de la Gorge ou Bois Bouchat, le maintien et le développement des zones de production agricole, la gestion forestière de nos bois sur les hauteurs de la commune.

✘ **Préserver le patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune**

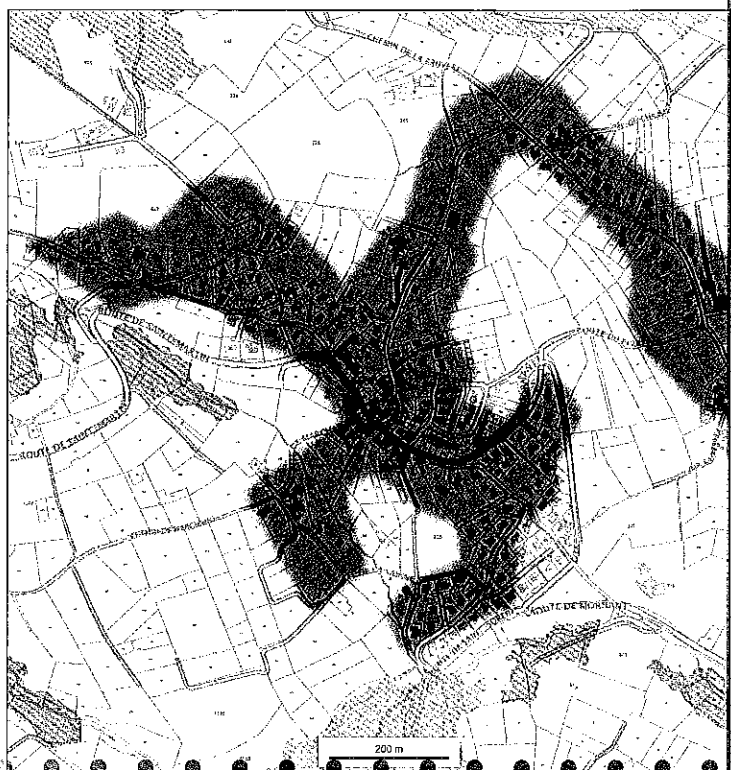
- En repérant et protégeant les bâtiments et arbres remarquables ;
- En maintenant la compacité des hameaux anciens ; (cf plan en salle du conseil datant de plus de 200 ans) ;
- En identifiant des espaces de respiration, des cœurs verts au sein du village.

Chaussan a passé commande de la phase d'études du PLU le 2/11/2017 à l'Atelier du Triangle (avec qui nous avons déjà travaillé de 2003 à 2007) et envisage son approbation vers l'été 2019 à l'issue d'un délai global de procédure estimé entre 18 mois et deux ans, en cohérence avec l'ampleur de la prestation envisagée.

Le Bureau d'études devra confronter les objectifs de la commune ci-dessus avec les enjeux et contraintes liés à l'exercice des différents modes d'occupation de l'espace existants, mais également les réglementations nationales et les documents opposables localement (SCOT, PLH...) visant à :

✘ **Assurer une gestion économe de l'espace** : la densification du tissu urbain existant doit être favorisée par le renouvellement urbain et par la mobilisation du foncier au sein de l'enveloppe constituée, le dimensionnement et la localisation des zones AU doivent permettre de limiter l'étalement urbain dans le respect des objectifs démographiques définis dans les documents supracommunaux qui s'imposent à lui (DTA, SCOT, PLH).

✘ **Favoriser la cohésion sociale et une évolution équilibrée de la structure de la population** : la diversité des logements (individuels/collectifs,



sociaux/libres, propriétaires/locataires) doit assurer la mixité sociale, les équipements et services (en quantité et qualité) doivent accompagner l'évolution démographique, au plus près des habitations, notamment au regard des enjeux d'accessibilité.

- ✧ **Articuler le développement de l'urbanisation avec les nouveaux enjeux de la mobilité :** les secteurs denses et les zones de développement de l'urbanisation doivent se situer à proximité des services ou être desservis par des réseaux de transport en commun. Les modes de déplacements doux doivent être encouragés, le maillage des voies doit être assuré.
- ✧ **Préserver et valoriser l'environnement et les paysages :** outre l'impérative prise en compte des entités patrimoniales faisant l'objet d'une protection réglementaire, la biodiversité (faune et flore) doit être préservée en respectant la continuité des espaces naturels (liés ou non au réseau hydrographique et aux zones humides, les haies, les boisements, la nature des clôtures), le patrimoine naturel et bâti doit être repéré et protégé, l'intégration paysagère des projets doit être prévue et réglementée, les impacts inévitables de l'urbanisation nouvelle doivent être compensés. Les espaces verts sont non seulement à prendre en compte comme des éléments paysagers, mais ils ont aussi des fonctions écologiques que l'étude du PLU devra identifier et s'attacher à préserver, voire à recréer (continuité écologiques). L'énergie à consommer doit être minimisée et le report vers les énergies renouvelables doit s'accroître, d'où la nécessité de prévoir des formes urbaines plus économes, de permettre des constructions bioclimatiques, environnementales ou à énergie passive et de ne pas entraver le développement du solaire et de l'éolien.
- ✧ **Prendre en compte les risques et limiter les nuisances :** la compatibilité des projets doit être assurée avec les ressources, la qualité et la quantité d'eau disponible, avec les risques, avec les dispositifs d'assainissement, avec la gestion des déchets, avec l'organisation des accès, avec les niveaux de bruits, de pollution et la qualité de l'air, avec le respect des effets de réciprocité (périmètres agricoles).
- ✧ **Promouvoir une économie soutenable :** les perspectives de zones d'activité (localisation et dimensionnement) doivent s'étudier au-delà du strict cadre communal pour optimiser les investissements. Les activités agricoles et forestières doivent être appréhendées de manière dynamique en vue d'assurer leur pérennité (politique foncière, ressources de proximité...). Enfin, la faisabilité financière des projets doit être mesurée en lien avec les différentes échelles de territoire (mutualisation de certains investissements, projets non concurrentiels...).



- ✧ **Réduire l'émission des gaz à effet de serre et maîtriser les consommations énergétiques :** Il s'agit notamment de réduire les obligations de déplacements (développement des modes doux et des transports en commun), de limiter les consommations d'énergie par l'incitation à réaliser des constructions respectant des formes urbaines économes et par le développement des énergies renouvelables ou la mutualisation des modes de chauffage, et de mettre en place des circuits courts.

Le maire





# Révision du PLU de Chaussan – Diagnostic – Mai 2018

Par délibération du 4 septembre 2017, le conseil municipal a décidé de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération a défini les objectifs poursuivis par la révision du PLU (voir bulletin municipal de décembre 2017, pages 18, 19, 20 ou notre site internet - rubrique : Urbanisme/PLU/Révision du PLU 2017/2019).

La révision du PLU se déroule en 3 phases qui, à la fin de chacune d'elles, se terminent par une réunion publique :

1. **Le diagnostic** a débuté en novembre 2017 et s'est achevé le 25 avril 2018.
2. **Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** devrait se terminer fin 2018.
3. **Le zonage précis et le règlement** de chaque en zone pour 2019.

La révision du PLU est conduite par la commission urbanisme élargie à 12 membres, dont 6 élus et 3 agriculteurs.

Les conclusions du diagnostic présenté en réunion publique le 25 avril 2018 sont les suivantes.

*« Chaussan est une commune attractive qui a su jusqu'à présent conserver son identité villageoise et offrir une qualité de vie à ses habitants.*

*Elle possède de nombreux atouts paysagers et une activité agricole riche qui maintient une dynamique économique sur la commune.*

*La maîtrise du développement urbain a permis de maintenir la population rurale et de faire face aux arrivées successives de nouvelles populations, tout en préservant les espaces naturels et agricoles et en proposant des équipements adaptés.*

*Cependant, cet équilibre demeure fragile du fait de la pression démographique et foncière dont la commune fait l'objet, notamment en raison de sa position stratégique à proximité de grandes agglomérations.*

*Par ailleurs, la commune peine à développer un tissu commercial, des services, et la dynamique associative commence à montrer des limites.*

*La dynamique démographique à elle seule ne peut garantir le maintien d'une « vie de village » à Chaussan.*

*Quel choix de développement faire pour la commune, qui permette de conjuguer le maintien d'une dynamique démographique, la préservation de la qualité de vie des habitants et du paysage, et le développement de l'activité agricole ? »*

*Le document complet est disponible en mairie, et un résumé peut vous être transmis par mail. Vous trouverez deux extraits ci-contre.*

*Par ailleurs, nous avons conduit, avec un groupe d'agriculteurs, la réflexion qui se poursuivra et portera certains sujets au niveau COPAMO.*

## De quoi traite le diagnostic ?

### I - L'ENVIRONNEMENT

1. Relief et Géologie
2. Biodiversités et trame verte et bleue
3. Ressources en eau
4. Risques et nuisances
5. Energie et Gaz à effet de serre
6. Déchets
7. Modes Doux (piétons-vélos)

### II - LE TERRITOIRE : STRUCTURE ET CHIFFRES

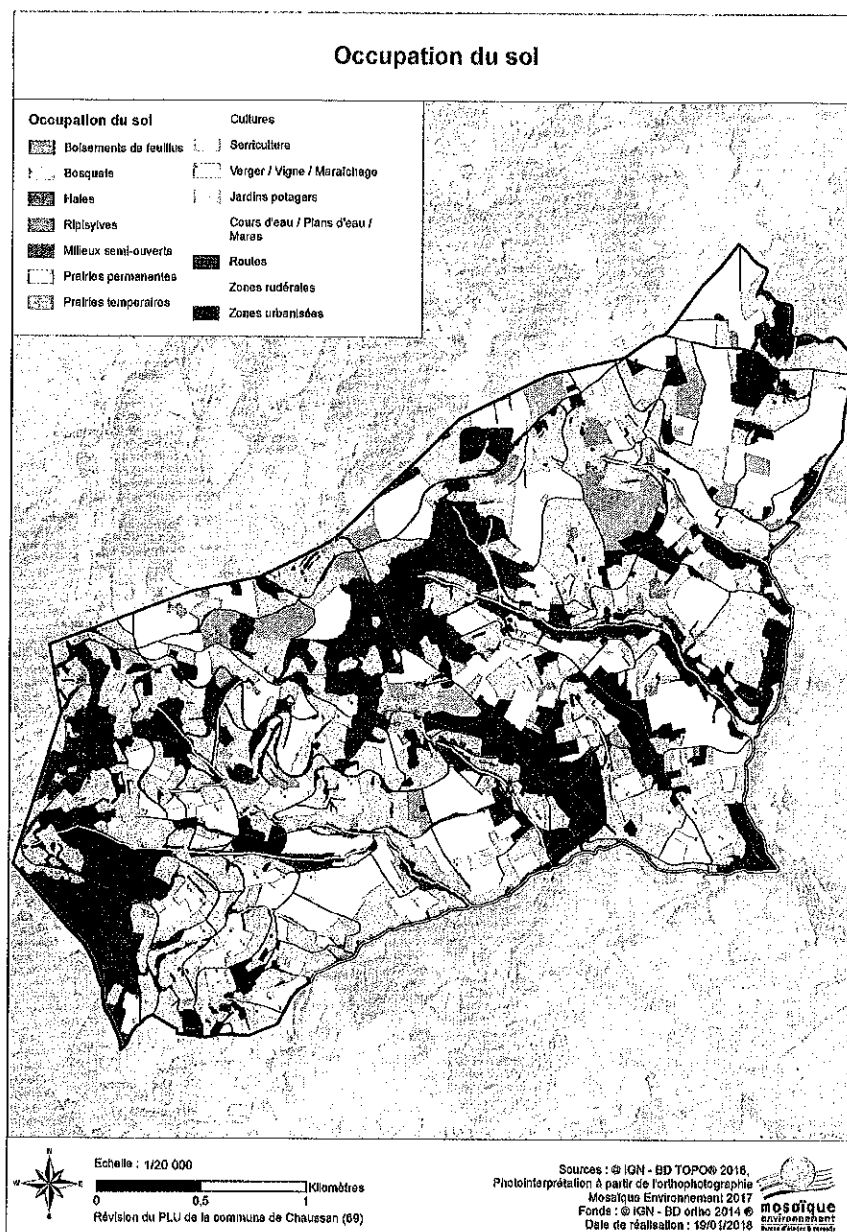
1. Structure urbaine
2. Population
3. Logement

### III - LE CADRE DE VIE

1. Paysage
2. Déplacements et vie quotidienne
3. Emploi - Activité

## Une occupation des sols influencée par le relief et la géologie (voir la carte)

- ✧ des milieux prairiaux dominants (prairies permanentes 35%). Sur les secteurs plus engorgés, le jonc diffus indique la présence de petites zones humides pâturées ;
- ✧ de nombreuses cultures témoignent d'une activité agricole importante (cultures intensives, maraîchage sous serre, vergers, arboriculture) ;
- ✧ des boisements dominés par une chênaie pubescente sur les coteaux les plus chauds et par une chênaie-charmaie-hêtraie sur les versants les plus frais ;
- ✧ une ripisylve en bordure de cours d'eau et un réseau important de haies et d'arbres isolés ;
- ✧ un réseau hydrographique qui irrigue surtout la partie sud ;
- ✧ une urbanisation concentrée dans la partie sud et un petit chapelet de hameaux et de maisons isolées sur le reste du territoire (environ 9 % du territoire y compris réserves 30 ans).



**La consommation foncière entre 2003 et 2017 : environ 14 ha de foncier ont été consommés.**

*N.B. Lorsqu'une parcelle est bâtie, l'intégralité de la surface de celle-ci est prise en compte dans le calcul, sauf lorsque le rapport entre surface bâtie et taille de la parcelle est disproportionné. Dans ce cas un redécoupage de la parcelle est effectué autour du bâti.*

Cette consommation d'espaces se décompose de la manière suivante :

- ✧ la moitié pour le développement de l'activité agricole ;
- ✧ l'autre moitié pour de l'habitat ;
- ✧ un équipement (toilettes publiques) en centre-bourg (0,01 ha).

Concernant l'habitat, le développement s'est localisé en grande partie en centre-bourg.

L'urbanisation s'est faite sous forme d'opérations d'habitats individuels et individuels groupés, offrant alors une nouvelle morphologie urbaine à la commune.

Environ 78 logements ont été construits en 15 ans, soit une moyenne de 5 logements par an.

On constate donc que l'agriculture se développe à CHAUSSAN avec la moitié de la consommation d'espace qui concerne l'activité agricole.



Prochain BM : Juin 2019  
Réception des articles avant  
le 15 mai 2019

### Mairie

Tél: 04 78 44 15 48  
accueil@chaussan.fr  
www.chaussan.fr



Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 15h - 18h
  - Mercredi : 10h - 12h
  - Jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h
  - Vendredi : 15h - 18h
  - Samedi (1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup>) : 9h - 11h30
- Présence du Maire :*
- Mardi (sur rendez-vous)
  - Jeudi (sur rendez-vous)
  - Samedi matin (sur rendez-vous)

### Point Poste

Tél: 04 78 44 03 60  
Lundi, mardi, jeudi : 7h30 - 15h30 / 17h - 19h  
Vendredi : 8h - 15h30 / 17h - 19h  
Mercredi, samedi : 7h30 - 12h  
L'èvee du courrier à 11h

### Bibliothèque

Mercredi : 16h - 18h  
Vendredi : 16h30 - 18h30  
Dimanche : 10h - 12h

### Groupe scolaire

École : 04 78 44 11 49  
Restaurant scolaire : 04 78 44 11 45  
Rythmes scolaires : periscolaire@chaussan.fr  
Coordinateur périscolaire : 04 78 44 11 45

### Correspondant du Progrès

En cours de désignation.

### Marché

Bière du Loup  
3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois  
Place St-Jean  
de 17:30 à 19:30

### King Pizza

Tous les lundis dès 17h30 (06 07 40 11 93)

### Location salle des fêtes

Christine PIEGAY : 06 01 13 82 09  
Lundi-Vendredi 9h - 19h  
Samedi 9h - 12h



Défibrillateur devant la  
bibliothèque au centre du  
village



Chaussanaises et Chaussanais,

Commençons par parler de la fête puisque c'est de circonstance ! Faire la fête en famille ou entre amis, en petits groupes ou en plus grands, dans les hameaux, les villages et partout ailleurs, c'est un moteur de la vie.

**Notre fête au village des 23 et 24 juin 2018 fut une réussite exceptionnelle** : merci au COMAC (comité d'animation) pour l'organisation de son 40<sup>ème</sup> anniversaire qui a touché un large public : un Pentagliss dans la rue principale le samedi après-midi, un magnifique défilé

des Classes en chars décorés avec originalité et avec des acteurs inhabituels, des animations diversifiées et un feu d'artifice comme jamais vu à Chaussan. Je vous invite à regarder le film sur notre site internet pour profiter encore de ce moment festif. Bravo et merci à tous, organisateurs, associations, bénévoles et public, pour ce grand moment de joie et de gaieté partagées.

Autre exemple de fête qui contribue au bien vivre ensemble, le **20<sup>ème</sup> anniversaire du comité de jumelage du Pays Mornantais avec Pliezhauzen** (Bade-Wurtemberg, Allemagne), les 6 et 7 octobre à Rontalon : un moment festif associé aux **15 ans de la bière Soyeuse** fabriquée dans ce village.

Une délégation allemande d'une quarantaine de personnes, élus compris, a partagé sa boisson nationale avec nos concitoyens plutôt buveurs de vin. Encore un bel exemple de partage. Ces rencontres de jumelage favorisent les échanges culturels, culinaires et festifs, et sont à poursuivre. Ce week-end fut également une exceptionnelle réussite. A l'heure où nous constatons la montée de l'individualisme et du nationalisme en Europe, et même dans le monde, ce genre de manifestation est un beau message de paix et de coopération envoyé à tous.

Il y a 20 ans, Paul Delorme, alors président de la COPAMO, avait dit à l'occasion de la signature de la charte du jumelage : « L'histoire a vu nos nations à plusieurs reprises se déchirer, mais aujourd'hui, nous avons découvert la stupidité de ces affrontements, où chacun a pleuré ses morts (...) L'idée d'une véritable Communauté Européenne prend naissance, mais celle-ci ne sera réussie que dans la mesure où un sentiment profond d'amitié unira les nations ». Ce jumelage prend tout son sens cette année, où nous venons de célébrer à Chaussan, comme il se doit, la fin de la guerre de 1914/1918.

Changement de sujet : depuis plus d'un an la commission municipale élargie/représentative travaille à la **révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)**. Dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), nous en sommes à la 2<sup>ème</sup> phase intermédiaire (avant zonage détaillé). Nous souhaitons structurer le PADD autour d'un objectif général ainsi défini :

« **Un village densifié au cœur d'un territoire agricole dynamique** ». Cet objectif « socle » se décline autour de 4 grandes thématiques :

## De nouvelles dégradations à Chaussan : désolant !

Certains d'entre vous ont pu constater des plantes saccagées au niveau du rond-point du loup, le samedi 27 octobre dernier.

Pourquoi ? Quel intérêt ? Si ce n'est pour le plaisir de détruire ?? Encore un acte déplorable pour nos agents qui font en sorte d'embellir au mieux notre cadre de vie dans la mesure de nos possibilités.

Nous vous demandons respect et vigilance pour que de tels actes ne se reproduisent plus.

Le maire Pascal Furnion



- préserver la dynamique agricole et les espaces naturels ;
- créer les conditions d'un cadre de vie attractif ;
- forger des conditions d'accueil diversifiées pour tous les habitants actuels ou futurs en préservant « l'esprit village » de Chaussan ;
- réduire la dépense énergétique du territoire.

Nous avons bien pris en compte le volet agricole et paysager suite à de nombreux échanges avec un groupe d'agriculteurs. Il en est de même pour le volet habitat suite au réajustement de la législation concernant l'encadrement strict de l'évolution de la population. Il faudra comptabiliser dans le nombre de logements autorisés d'ici 2030 les 3 zones principales urbanisables existantes, les changements de destination des « vieux bâtiments » et les divisions de parcelles en zone urbanisée.

Une réunion publique est prévue jeudi 10 janvier 2019 à 20h00.

En ce qui concerne notre principale action de mandat 2014/2020, la **revitalisation du centre-bourg**, nous avons prévu un déroulement en 3 phases :

- Préparation de l'aménagement du centre-bourg en alliant réflexion, recherche de financements et actions à envisager après concertations des utilisateurs actuels et éventuels en 2016/2017.
- Travaux sur le nouveau local technique, route du Richoud : toiture et isolation réalisées au printemps 2018, délocalisation des agents techniques prévue mi-2019. Cette 2<sup>ème</sup> phase de travaux a pris du temps car nous avons recherché des solutions moins coûteuses et plus durables.
- Réaménagement du local technique et associatif actuel au centre-bourg (en cours d'étude et programmation) : transfert et agrandissement de la bibliothèque, création d'un commerce à la place de la bibliothèque actuelle. De quoi travailler jusqu'à la fin de mandat en concertation avec les potentiels utilisateurs !

**Un grand merci à tous les acteurs de la vie chaussanaise**, notamment les associations très diverses et leurs bénévoles, mais également vous les citoyens qui contribuez à l'esprit de FÊTE en nous offrant toujours plus de moments de partage, de joie et de convivialité, valeurs qui prennent tout leur sens en ces périodes de fin d'année.

**Je vous invite TOUS à la salle des fêtes le samedi 5 janvier à 10h30 pour la cérémonie des vœux 2019 afin de partager un grand moment festif et convivial.**

Joyeuses fêtes à tous et bonne lecture de ce bulletin municipal n° 54 avec ses très nombreux sujets.

Pascal FURNION - « lemaire@chaussan.fr »



## SOMMAIRE

• • • • •	
Edito	2 - 3
Vie locale	4 - 15
Culture	16 - 17
Vie scolaire	18 - 25
Vie associative	25 - 31
Copamo	32 - 40
Carnet	41
Calendrier	42 - 43

Bulletin d'informations municipales édité par la Mairie de Chaussan, Centre-bourg 69440 Chaussan - Directeur de publication Pascal Furnion - Rédaction : la Commission Communication, Céline De Matteo, Fabienne Engrand, Denise Reynard, Agnès Chagnon et Pascal Furnion - Mise en page : Martial Bonjour - Impression : L'ARUCA (Morbant) - Photos : 14 images Pixabay, Mairie de Chaussan

## Accueil des nouveaux arrivants et Forum des associations

Le samedi 8 septembre, la municipalité a invité 30 familles arrivées récemment sur notre commune. Une trentaine de personnes sont venues et ont pu glaner des informations sur la commune après le discours de présentation fait par le Maire, Pascal Furnion. L'occasion pour les associations chaussanaises de se présenter. Chaque foyer a reçu un sac SITOM rempli d'informations diverses et des bons de réduction à faire valoir pour les adhésions aux associations. Les nombreux échanges entre nouveaux arrivants, élus et responsables d'associations furent très constructifs. La rencontre s'est terminée autour du verre de l'amitié.

L'après-midi les associations Chœurs & Accords, Club des Jeunes de Chaussan, Association des Familles, SCL, Présence au Monde, Chauss'en Chœur, l'Espace Jeunes, la Bibliothèque, la Paroisse, le COMAC, Anahata Yoga se sont retrouvées à la salle des fêtes pour le traditionnel « Forum des Associations » et pour procéder aux inscriptions. L'espace Jeunes COPAMO était également représenté par sa coordinatrice et Lionnel, le nouvel animateur. La municipalité remercie les associations pour la réussite de ce forum.

Rendez-vous est donné pour l'année prochaine.

BF et NT



# PLU LA RÉVISION DU PLU

Les documents du PLU (Plan Local d'Urbanisme) sont consultables sur le site internet de la commune (chaussan.fr) et à disposition en mairie :

- **Diagnostic** sur l'état actuel de l'environnement, le cadre de vie de notre commune, la démographie et l'habitat.

- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** défini dans le cadre établi par les directives de l'État (le SCOT, le PLH...) avec une forte dominante pour protéger la dynamique agricole et les espaces naturels, pour créer les conditions d'un cadre de vie attractif en préservant "l'esprit village" de Chaussan tout en contribuant à la réduction de la dépense énergétique du territoire.

Deux réunions publiques ont permis aux Chaussanais de prendre connaissance de ce travail et d'échanger sur les propositions.

Les agriculteurs de la commune ont pu s'exprimer par ailleurs lors de réunions qui leur étaient consacrées, et celle du 25 avril leur a permis de vérifier le zonage de chaque exploitation.

CL

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année au printemps, les Chaussanais ont répondu présents à l'occasion de notre concours annuel des Maisons fleuries.

Ce concours est co-organisé avec la municipalité de Rontalon. Des membres de leur commission viennent visiter et juger du fleurissement à Chaussan et nous faisons de même sur leur commune.

Nous remercions tous ceux qui ont participé. La remise des prix ouverte à tous aura lieu le samedi 5 octobre à 11h à la mairie.

CC

### VIE LOCALE

## JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Le samedi 23 mars, pour la traditionnelle matinée de nettoyage de printemps, c'est une vingtaine de participants, membres de la commission Environnement, du Conseil Municipal d'Enfants, de l'Espace Jeunes et quelques personnes de bonne volonté, qui se sont retrouvés pour faire le tour des rues et des espaces publics du village.

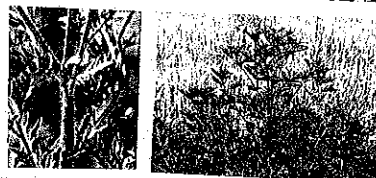
Par petits groupes, nous avons tout de même récupéré une dizaine de sacs poubelle de déchets en tout genre que le vent a emportés ou que certaines personnes peu scrupuleuses ont sans doute oubliés ou laissé malencontreusement tomber le long des rues et chemins.

Bien qu'au fil du temps la situation s'améliore, restons vigilants et poursuivons nos efforts toute l'année pour garder nos espaces partagés les plus propres possible, et ainsi garder un cadre de vie toujours plus agréable.

Encore merci au CME et à l'Espace Jeunes pour leur implication pour l'environnement.



PLATEFORME INTERACTIVE  
**SIGNALEMENT  
AMBROISIE**



### L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.


#### Que faire si j'en vois ?

Sur ma propriété : **Je l'arrache !**


Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **Je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée grâce à SIGNALEMENT-AMBROISIE :**

 [www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr)

 L'application mobile Signalement-ambrosie

 email : [contact@signalement-ambrosie.fr](mailto:contact@signalement-ambrosie.fr)

 téléphone : 0 972 376 888



#### COMMENT RECONNAITRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

Feuilles du même vert clair sur les deux faces  
Pas d'odeur quand on les frotte dans la main



Une question sur l'Ambrosie ? Contactez SIGNALEMENT-AMBROISIE ou visitez le site [www.ambrosia.info](http://www.ambrosia.info)

